

---

financière conjointe du producteur et du consommateur, sur base obligatoire, à l'égard du financement des stocks régulateurs qui seraient prévus dans le cadre d'accords sur les produits de base. Il participera activement aux négociations et aux consultations portant sur certains produits de base de même que sur les fonds communs. Il veillera à ce que les pays en développement retirent de nouveaux avantages des négociations commerciales multilatérales de Genève. Il contribuera activement à l'élaboration d'un code de conduite volontaire et universel qui régirait le transfert des technologies.

Si les décisions de la CNUCED IV marquent une étape importante dans les efforts déployés, sur le plan international, pour réduire l'écart entre pays développés et en voie de développement, la poursuite de cet objectif - dans laquelle le gouvernement canadien est engagé à fond - ne sera pas facile et nécessitera des décisions ardues. Nos progrès dans cette voie se traduiront peu des dépenses auxquelles nous devons faire face individuellement ou collectivement. L'appui de tous les Canadiens sera donc essentiel: s'ajoutant à celui de cette Chambre, il nous permettra d'aborder avec confiance et optimisme les décisions qui s'imposeront.